

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Arrondissement de Chinon

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
GIZEUX/AVRILLÉ-LES-PONCEAUX
CONTINVOIR / HOMMES

Avrillé-les-Ponceaux,

**DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023
ÉCOLES D'AVRILLE-LES PONCEAUX
CONTINVOIR / HOMMES**

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription pour votre enfant fréquentant l'une des trois écoles d'Avrillé-les-Ponceaux, Continvoir et Hommes pour la rentrée de septembre 2022.

Nous vous demandons de bien vouloir retourner l'ensemble du dossier complété et signé **avant le lundi 27 juin 2022.**

Les inscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2022/2023, se font en ligne sur le portail régional www.remi-centrevalde Loire.fr

Afin de vous faciliter le règlement de vos factures de cantine et garderie, nous vous proposons : le prélèvement automatique. Ce mode de paiement est gratuit, pratique, sûr et résiliable à tout moment.

Si vous optez pour ce mode de paiement, vous voudrez bien compléter le **contrat de prélèvement automatique et le mandat de prélèvement** ci-joint sans oublier d'y apposer votre signature. Vous m'en ferez retour accompagnés d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (**RIB OU RIP**) au format BIC IBAN.

Si vous aviez déjà opté pour ce mode de paiement cette année, il n'est pas nécessaire de refaire le contrat.

Le premier prélèvement interviendra le 5 octobre 2022 pour le règlement de la facture de septembre 2022.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à tous les enfants de bonnes vacances pour une bonne rentrée.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Jack BORDEAU,
Président du SISRPAH